



Fédération
des Associations
et des Acteurs
pour la Promotion
et l'Insertion par
le Logement

Flash Infos

n°53 - février 2017

Contexte Fédération Production et mobilisation GLA Accompagnement / Accès aux droits

Événement

> La Fapil organise, en association avec la Fondation Abbé Pierre et la Fnars Ile-de-France, une demi-journée sur l'accès au logement des ménages à bas revenus en Île-de-France. Cette demi-journée prendra la forme de témoignages associatifs mais aussi de tables-rondes et de temps d'échanges. Elle se tiendra le 28 février prochain, à la Cité de Refuge, 12 rue Cantagrel, dans le 13^e arrondissement, à partir de 9h. Le nombre de places étant limité, pensez à vous inscrire rapidement à [cette adresse](#).

Formations

> Les formations à venir en mars :

- la fiscalité des opérations immobilières et la livraison à soi-même, le 14 mars
- le devoir de conseil du mandataire, le 21 mars
- la prévention des expulsions locatives, le 24 mars
- faire face aux conduites addictives, le 29 et 30 mars

Retrouvez l'ensemble des sessions dans le [catalogue de formations 2017](#)

Inscrivez-vous rapidement en nous renvoyant vos [plaquettes d'inscription](#) !

Contexte

> La loi **Egalité et Citoyenneté** a été promulguée le 27 janvier 2017 et entre désormais en vigueur. Retrouvez l'ensemble du texte législatif [ici](#). La Fapil vous communiquera prochainement une analyse des principales dispositions concernant les associations d'insertion par le logement.

> Le 22^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre a été présenté le mardi 31 janvier. Les chiffres du rapport sont toujours aussi alarmants avec près de 4 millions de personnes mal-logées dont 896 000 personnes privées de logement personnel. Pour répondre à l'aggravation de la crise du logement, la Fondation formule 15 idées qu'elle développe en détail dans le rapport. Parmi ces idées, on retrouve la défense du paradigme du « logement d'abord », la nécessité d'augmenter substantiellement la mobilisation du parc privé à des fins sociales, la prévention des expulsions ou encore le renforcement de l'encadrement des loyers. Retrouvez l'ensemble des propositions et du rapport [ici](#).

> [Appel à projet 2017](#) du Fonds de dotation Qualitel. Ce fonds soutient des projets portés par des organismes œuvrant pour le logement des plus défavorisés, notamment par des actions autour de l'usage du logement, de lutte contre la précarité énergétique, de prévention des risques liés à l'habitat et d'amélioration du cadre de vie. En 2017 les projets numériques (plateformes, applications web/mobile et logiciels) sur une des thématiques précitées pourront également être éligibles. Les organismes candidats doivent être habilités à émettre un reçu fiscal (article [200](#) et [238bis](#) du CGI). Pour 2017, le fonds dispose de 120 000 euros. A titre indicatif, en moyenne 10 à 12 projets sont retenus chaque année. Vous avez jusqu'au 31 août 2017 pour y répondre.

> **Encadrement des loyers** : la ville de Lille se lance à son tour dans une régulation de son marché immobilier. L'ensemble des baux signés à partir du 1^{er} février ne devront pas dépasser de 20% un loyer de référence fixé par arrêté préfectoral. Ces loyers de référence ont été définis par l'observatoire des loyers piloté par l'ADIL du Nord.

> Le nouveau dispositif fiscal « Louez abordable » est désormais applicable pour l'ensemble des conventions Anah signées depuis le 1^{er} février 2017. Ce dispositif permet aux propriétaires louant leur logement via un organisme agréé au titre de l'intermédiation locative (mandat de gestion et sous-location) de bénéficier d'un abattement fiscal de 85%. Ce taux s'applique à toute les zones et à tous les types de conventionnement (très social/social/intermédiaire). Un décret d'application est attendu pour rendre opérationnel le dispositif.

> Un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires pour les associations. La [loi de finances](#) a instauré une mesure qui va alléger la fiscalité des structures de la Fapil dès 2017 : il s'agit du Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS), équivalent à 4% des salaires versés qui ne dépassent pas 2,5 x SMIC. Néanmoins, cette disposition n'aura un impact conséquent que sur les structures importantes, pour lesquelles la taxe sur les salaires dépasse déjà l'abattement forfaitaire de 20 000 euros (article 1679 A du CGI).

Fédération

> Publication [des Actes de la journée de rencontre autour de l'accompagnement](#). L'évènement qui a rassemblé en octobre 2016, professionnels, bénévoles et personnes accompagnées par le réseau, a permis d'aborder les enjeux du premier accueil dans le cadre d'un accompagnement, d'interroger les cadres de la relation d'accompagnement et de réfléchir à la place des personnes à travers l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir. L'ambition est de renouveler ce type de rencontre afin d'en faire un rendez-vous annuel destiné aux adhérents. En attendant, la prochaine journée prévue fin 2017, le groupe de travail sur l'accompagnement social continue ses travaux.

> Démarche d'appui au développement du parc privé à vocation sociale. L'objectif de cette démarche est de doter chaque organisme d'outils pour construire une stratégie de développement de son parc géré. Deux associations (Un Toit pour Tous à Grenoble et l'AIVS® Soligone à Carpentras) expérimentent cette démarche : après avoir établi un état des lieux, elles entrent dans la seconde phase qui consistent à établir un plan d'actions. Elles bénéficient pour cela de l'appui et des expériences d'autres associations réunies dans un groupe référent. Cette phase « test » s'achèvera avant l'été et pourra alors être étendue à d'autres adhérents volontaires.



> Le Collectif des Associations Unies, auquel participe la Fapil, organise le 24 février sur la place de la République un concert politique et militant. Ce concert sera l'occasion pour le CAU d'avancer ses propositions contre le mal-logement en lien avec la campagne lancée le 4 janvier pour interpeller les candidats à la présidentielle. Retrouvez l'article du Monde sur cette conférence de presse [ici](#).

Production et mobilisation des logements

> Audit des systèmes d'information des organismes.

La Fapil organise le **vendredi 21 février** une journée à Paris (10h – 16h30) au cours de laquelle Christophe Beth (Soft Report) présentera les résultats de son audit sur les systèmes d'information des organismes MOI, autour de 3 points :

- les préconisations pour penser et améliorer son système d'information
- le diagnostic de la situation générale des systèmes d'information au sein du groupe de structures auditionnées
- suite aux besoins d'accompagnement de la Fapil identifiés lors des audits, nous vous proposerons à la discussion un programme de travail et de formations pour perfectionner vos systèmes d'information.

Le système d'information étant central et transversal au sein d'une structure, la journée est destinée en premier lieu aux directeurs des structures.

Contact : cecile.gondran@fapil.net

> Déclaration simultanée des cotisations principale et additionnelle de la CGLLS

La DHUP nous informe que la télédéclaration de la cotisation additionnelle de la CGLLS sera désormais effectuée en même temps que celle de la cotisation principale. La campagne sera ouverte à partir du 15 février 2017 pour une durée de 45 jours (jusqu'au 31 mars inclus).

En revanche, l'arrêté relatif aux taux et au télépaiement de la cotisation additionnelle restera séparé. Il sera adopté après la réévaluation à mi-année du résultat prévisionnel de la CGLLS.

> Prochaines dates à retenir :

- 14 mars : **formation fiscalité des opérations de maîtrise d'ouvrage d'insertion** : vous trouverez le programme sur le [lien suivant](#). Maître Guillaume Marot, spécialiste de la fiscalité immobilière, présentera dans le détail la fiscalité des opérations de maîtrise d'ouvrage d'insertion.
- 11 mai : groupe de travail sur les modèles économiques des organismes de MOI (présentation à venir).

> L'obligation d'isolation thermique en cas de travaux importants est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cette disposition a été introduite par l'article 14 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle concerne des travaux de rénovation tel que le ravalement d'une façade, ou la réfection d'une toiture.

> CGLLS : la Fapil vote contre le calcul de la cotisation principale. Lors du Conseil d'administration de la CGLLS du 7 décembre 2016, les représentants de l'Union sociale pour l'habitat (USH) et Thierry Debrand, Président de la Fapil et représentant des organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI), ont voté contre les paramètres retenus pour le calcul de la cotisation principale perçue par la CGLLS. En effet, ceux-ci entraînent l'augmentation mécanique des cotisations perçues de 240 millions d'euros, au moment où les associations qui produisent des logements très sociaux ont un besoin crucial de fonds propres.

> **Première journée « stratégie » des AIVS®** : jeudi 30 mars 2017 à Paris. Imaginée dans le cadre de la démarche ADEL, cette journée réunira les responsables (salariés et administrateurs) de toutes les AIVS®. Elle vise à traiter les questions d'actualité et à élaborer une stratégie de développement du réseau. Cette journée a vocation à devenir annuelle. Le programme complet sera disponible prochainement. Inscrivez-vous vite (4 inscrits par structure au maximum) : celine.chertemps@fapil.net

> **les actualités de la démarche ADEL :**

- des outils ont été mis en ligne sur le site de la Fapil dans l'espace « Adhérent ». Afin de contribuer à enrichir le réseau, n'hésitez pas à faire suivre vos outils intéressants à la chargée de mission. Contact : marianne@fapil-rhonealpes.org
- les réunions de territoire ADEL doivent se « mettre en route » : toutes les AIVS® n'ont pas envoyé le nom de leur référent. Merci de les envoyer !

> **Logiciel de gestion** : une réunion aura lieu le 31 mars avec les adhérents pour faire le point sur le cahier des charges réalisé par Habitat et Humanisme en partenariat avec la Fapil et les perspectives d'un nouveau logiciel de gestion. Sont conviés les responsables de structures.

> **Atelier de la Dihal le 9 mars 2017 : « Quelle stratégie pour prévenir l'expulsion locative ».** Inscrivez-vous à cette [adresse](#).

> **Généralisation de la Garantie jeunes depuis le 1^{er} janvier 2017.** Initiée en 2013 dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, elle s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et en situation de grande précarité sociale (ressources inférieures à 470,95€ mensuels). Le dispositif propose aux bénéficiaires volontaires un accompagnement renforcé sur 12 mois délivré par les Missions locales ; il est axé sur la dimension collective et les expériences de travail. Cet accompagnement est assorti d'une allocation forfaitaire de soutien de 470,95€ par mois (cumulable jusqu'à 300€ /mois de revenu puis dégressive). Pour la généralisation, le budget consacré par l'Etat à la Garantie jeunes augmente de 77% afin de permettre d'accompagner tous les jeunes éligibles et volontaires pour s'y engager, soit une estimation de 150 000 jeunes pour l'année 2017. Pour en savoir plus : consulter [la page dédiée](#) sur le site du Ministère.